



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Isolement et solitude

Question écrite n° 42174

Texte de la question

M. Vincent Ledoux appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur l'isolement et la solitude. L'association Les petits frères des pauvres a publié son deuxième baromètre « Solitude et isolement, quand on a plus de 60 ans en France en 2021 ». L'aggravation alarmante de l'isolement social en quatre ans est un des principaux constats de ce rapport. 530 000 personnes âgées sont en situation de mort sociale en 2021 alors qu'elles étaient 300 000 en 2017. De nombreuses municipalités ont mis en place des actions spécifiques pendant la période de crise sanitaire pour tenter de limiter l'isolement des plus âgés. Cependant, ce contexte a eu un impact direct sur l'augmentation des situations d'isolement et le risque de non-retour à la normale pour les plus fragilisés est important. De plus, la rapidité de la bascule de milliers de personnes âgées dans l'isolement, ses conséquences délétères et son fort impact sur la santé mentale ne font que confirmer que la faiblesse des liens sociaux conjuguée à une forte transition démographique. Ainsi, il lui demande les intentions du Gouvernement pour limiter l'isolement et la solitude des personnes âgées en France.

Texte de la réponse

L'isolement social des personnes âgées constitue une réalité très prégnante dans notre pays. La crise sanitaire a mis l'accent sur leurs difficultés et a mis fin à leur invisibilisation. Le Gouvernement a souhaité se saisir de cet enjeu majeur pour apporter des réponses concrètes. Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le Gouvernement a réuni chaque semaine les fédérations d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes pour les accompagner dans la gestion de crise. La ligne du Gouvernement visait à protéger sans isoler les résidents. Ce choix a été établi pour maintenir autant que possible les visites pour que les familles puissent continuer à venir voir leurs proches, dans le strict respect des gestes barrières. Le Gouvernement a par ailleurs lancé un comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées, piloté en lien avec la direction générale de la cohésion sociale et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Lieu de travail et d'échanges, il permet de développer une stratégie ambitieuse et nationale de lutte et de prévention de l'isolement social des personnes âgées en perte d'autonomie. La feuille de route du ministère porte quatre grandes ambitions, complémentaires et solidaires. Ce plan vise à encourager la citoyenneté et sensibiliser le grand public, notamment les jeunes, pour lutter contre l'âgisme, mieux prévenir et rompre l'isolement, renforcer la politique territoriale de lutte contre l'isolement, et faciliter la diffusion des bonnes pratiques de la lutte contre l'isolement. La crise sanitaire a vu naître et mis en lumière de nombreuses initiatives de solidarité envers nos aînés isolés après la crise sanitaire. L'expérience du confinement a montré un formidable élan de solidarité, que le Gouvernement a souhaité entretenir. Aussi, dans le cadre de cette feuille de route, le Gouvernement a lancé un plan d'action pour renforcer les solidarités intergénérationnelles dans les établissements scolaires et les lieux de vie des personnes âgées. De nombreuses initiatives, qui sont, pour la plupart, nées pendant la crise sanitaire, participent déjà à renforcer les liens entre générations. Le lancement de la mobilisation nationale « Service civique solidarité seniors » permet chaque année à 10 000 jeunes de s'engager dans une mission de service civique auprès de personnes âgées isolées, à domicile ou en établissement. Et les « jumelages

intergénérationnels » permettent l'émergence de projets pédagogiques et culturels partagés entre des établissements scolaires et des établissements hébergeant des personnes âgées. Enfin, l'Etat accompagne plusieurs initiatives à l'image du dispositif Ogénie visant à recréer du lien social autour des personnes âgées par un accompagnement des collectivités locales compétentes et le renforcement des coopérations locales. La crise a démontré l'importance de refonder un nouveau pacte entre les générations. Grâce à ces nouveaux outils, le Gouvernement entend mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs et du champ social, dans la durée, pour concrétiser ce nouveau projet de société et lutter durablement contre l'isolement.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42174

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : [Autonomie](#)

Ministère attributaire : [Autonomie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7741

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2669